



M. le DASEN,

Avant d'aborder le sujet à l'ordre du jour, nous revenons sur la pitoyable gestion de l'IDPE, impayée depuis avril 2018 pour certains enseignants et payée à tort pour d'autres en raison d'une défaillance informatique. Le Ministère annonçait cet été que le logiciel dédié était enfin prêt mais pas la circulaire d'accompagnement en attente de publication. Faudra-t-il donc encore attendre ? Face à ce traitement inacceptable de nos collègues nous demandons que la plus grande attention soit portée à celles et ceux qui pourront avoir à rembourser l'équivalent de nombreuses mensualités de cette indemnité sans même en avoir été informés, sans avoir pu le prévoir ! Par ailleurs, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer la liste des collègues concernés par le versement à tort et le non versement dès qu'elle sera mise à votre disposition.

Une nouveauté de cette rentrée : suite à l'adoption de la loi Blanquer, l'instruction devient donc obligatoire dès trois ans, ce qui, sur le terrain, ne fait qu'entériner l'existant et oblige le financement de la maternelle privée par des fonds publics.

La mise en œuvre s'accompagne d'une indispensable possibilité d'aménagement de la fréquentation l'après-midi mais son contrôle représente une lourdeur administrative. Une de plus pour les directrices et directeurs déjà submergés, pour les enseignantes et enseignants de petite section qui doivent faire remplir ce formulaire à tous les parents désireux de cet aménagement dès les premiers jours pour se conformer à la loi. Une première rentrée à l'école ne peut souffrir de priver les tout jeunes élèves d'une partie de la disponibilité de l'enseignant pour du blabla et de la paperasse supplémentaires. Lourdeur administrative supplémentaire également pour les IEN qui devront se pencher sur chacun de ces formulaires au fur et à mesure de leur arrivée en début puis tout au long de l'année.

Au-delà du problème de la disponibilité pour rencontrer chaque famille, comment établir ce type d'emploi du temps avant de constater l'adaptation de chaque petit à l'école ? Nos collègues témoignent de la nécessité d'une bonne quinzaine de jours pour entrevoir un début de possibilité de régularité dans l'organisation de l'après-midi pour certains élèves de petite section.

Sachant que partout en France, les élèves de petite section bénéficient d'un temps de repos, pourquoi ne pas tout simplement prendre note quotidiennement de la présence ou non de chacun et considérer comme anormales seulement les absences injustifiées du matin ? L'absence d'un élève de petite section tout ou partie de l'après-midi ne devrait pas faire l'objet de démarches aussi pénibles pour toutes et tous, d'autant qu'il découle des termes de la circulaire qu'elle n'impose pas l'obligation d'un temps de présence l'après-midi

A propos des évaluations nationales, le ministre persiste et reconduit l'opération malgré le constat largement partagé d'inefficacité. Devons-nous rappeler le fondement de notre métier d'enseignant ? Devons-nous rappeler que, professionnels, nous avons le devoir d'adapter nos méthodes d'enseignement à nos élèves tous différents, et d'évaluer chacun d'eux pour rendre compte aux familles de l'évolution et permettre la remédiation ? Notre ministre ne nous ferait-il pas confiance au point d'imposer des évaluations, certainement meilleures que celles que chacun d'entre nous conçoit ? Pour un ministre « de la confiance », c'est bien mal venu ! Ne devrait-il pas s'appliquer d'abord à lui-même le principe qu'il prône de la part des enseignants envers lui ?

A moins que les objectifs réels des évaluations ne soient autres ? En réalité, nous percevons ces évaluations comme un outil pour faire glisser le métier d'enseignant d'un métier de conception vers

un métier de simple exécution, pour centrer les apprentissages sur les "fondamentaux lire écrire compter" et engager un pilotage du système éducatif par les résultats. La réduction du curriculum que les évaluations entraînent nous semble préjudiciable notamment aux élèves dont la culture familiale est éloignée de la culture scolaire.

A propos de l'ordre du jour, nous ne développerons pas une troisième fois les raisons de notre jugement d'irresponsabilité de notre ministère par rapport à la question du mouvement départemental 2019. Chacun autour de cette table connaît les conséquences néfastes de l'obstination ministérielle sur les conditions personnelles et professionnelles des enseignants mais aussi des personnels administratifs... et sur la qualité du service public d'éducation.

Dans le Doubs, nous considérons que les personnels administratifs ont opéré du mieux possible au regard du cadre catastrophique imposé nationalement. Nous rappelons que les représentants des personnels ont largement amputé leurs vacances en juillet puis en août pour, eux aussi, permettre de limiter au maximum l'impact de l'irresponsabilité du ministère.

Lorsque la loi de transformation de la fonction publique marque en fait le début de sa lente agonie, comment ne pas imaginer que l'empêchement du bon fonctionnement du service public par le gouvernement lui-même comme nous venons de le vivre n'est pas un tantinet consenti ? Première étape : empêcher le bon fonctionnement du service public ; deuxième étape : constater son dysfonctionnement ; troisième étape : en déduire qu'il n'est pas performant ; quatrième étape : privatiser !

Ce qui s'est passé dans le Doubs et partout en France (ou presque) pour le mouvement 2019 doit être identifié comme une anomalie et ne devra en aucun cas se reproduire. Les délais ont été un problème important mais le nouveau règlement du mouvement aussi. Les mesures d'adaptation que nous avons adoptées collectivement en instance ont permis de limiter notablement l'impact sur les conditions de vie et de travail des enseignants du Doubs mais l'inadéquation des nouvelles règles au terrain doit être reconnue par le ministère dans le cadre d'une révision pour le mouvement 2020.

Nous renouvelons notre demande d'une instance permettant d'établir un bilan de ce mouvement pour communication au ministère.

Voilà une année qui commence bien mal ! Le Ministre tente d'acheter les enseignants à coup d'annonce d'augmentation ridicule de 300€ bruts annuels en moyenne. Augmentation initialement prévue en janvier 2019 dans le cadre des accords PPCR, qui représentera de 0 à 30€ mensuels déjà amputés de 6 à 16€ dès janvier prochain par l'augmentation des cotisations retraite. En fait, certains PE verront leur salaire baisser.

Enfin, le gel du point d'indice depuis 2010 se traduit par une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 15%. Par ailleurs, l'Insee prévoit une inflation d'1,3% en 2020, ce qui annulera pour beaucoup cette faible revalorisation.

Sur ce sujet comme sur les autres, notre ministre se moque de nous !